

**ARRÊTÉ RELATIF À L'ORGANISATION
D'UN JEU-CONCOURS DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT
« UN COUP D'POUCE DANS VOS DÉMARCHES »
ET L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRE ZÉRO
NON-RECOURS AUX DROITS À WATTRELOS**

Nous, Maire de la Ville de Wattrelos ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-24 et L2212-1 et suivants ;

Considérant que la Ville souhaite organiser un jeu-concours dans le cadre de l'événement « un coup d'pouce dans vos démarches » et l'expérimentation Territoire Zéro Non-Recours aux droits à Wattrelos

Considérant qu'il importe de réglementer l'organisation de cette manifestation ;

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : La Ville organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat à l'occasion de chaque événement « Un coup d'pouce dans vos démarches », les 23 juin, 23 septembre et 30 septembre 2026 dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Non-Recours. Ce jeu permet l'attribution de 24 lots au total, soit 8 lots par événement. Un tirage au sort est organisé à l'issue de chaque événement afin de désigner le gagnant.

ARTICLE 2 : Pour le bon déroulement de ce jeu-concours, le présent arrêté adopte le règlement ci-joint qui énonce les modalités à respecter.
Ce règlement sera diffusé pour assurer l'information des participants.

ARTICLE 3 : Pour la bonne tenue de ce jeu-concours, les participants devront se conformer aux règles édictées par le règlement ci-joint.

ARTICLE 4 : La Ville de Wattrelos ne saurait être tenue pour responsable si ces événements devaient être modifiés ou annulés, notamment en raison d'un cas de force majeure.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de la Ville.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans les 2 mois suivant sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos le **23 JUN 2026**
Maire

Dominique BAERT

Fait à Wattrelos, le 13 juin 2026
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Dominique BAERT